

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 7 octobre 2024

Objet : Mise en place d'une mutuelle « communale » – Convention de partenariat avec l'association ACTIOM

N° 2024-10-07/05

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents excusés : M. Robert MATTONI et Mme Béatrice DESPIERRE.

Procurations : M. Robert MATTONI à Mme Séverine BESSON et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise DESORMIERE

Monsieur Le Maire précise que de plus en plus de personnes renoncent aux soins pour des raisons très diverses : déserts médicaux, difficultés d'accès à une couverture santé, fragilités sociales et économiques, illettrisme...

Depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels.

La Commune a donc souhaité mettre en place une mutuelle dite communale pour ses administrés afin d'assurer un minimum « vital » de couverture santé à des tarifs abordables et de garantir la couverture du risque maladie à l'ensemble de ses habitants et principalement ceux en difficulté économique.

Monsieur le Maire propose de retenir un partenariat avec l'association ACTIOM, qui est une association d'assurés ayant pour objet de rechercher et de proposer à ses membres un contrat de santé de groupe à des tarifs attractifs selon des besoins identifiés.

Il est précisé que pour bénéficier des tarifs négociés et proposés par ACTIOM, les habitants de Rensaison doivent adhérer à l'association en s'acquittant d'une cotisation de 10 euros par an. Aussi, pour assurer la bonne information des habitants sur les possibilités de couverture et leur coût, l'association s'engage à assurer des permanences dans un local qui sera mis à disposition gratuitement par la commune.

Ce dispositif partenarial « MA COMMUNE MA SANTE » est précisé dans une convention signée pour un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction. Un bilan sera établi chaque année.

Considérant que l'accès aux soins de santé est un enjeu dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la mise en place d'une mutuelle dite « communale » sur la commune de Rensaison avec l'intervention de l'association ACTIOM ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale entre la commune et l'association ACTIOM concernant les engagements de chaque partie et la mise à disposition de locaux.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 8 octobre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241007-2024-10-07_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2024
Publication : 09/10/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE